

Séance du vendredi 2. septembre 2022 à 19h30

L'an deux mille vingt-deux, le deux septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Dietwiller,

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ

Etaient présents : Pierrette KEMPF, Alain MORILLON, Raymonde SEILER, adjoints
Claude SCHULLER, André BECK, Emmanuelle BONDUELLE, Elodie DEMARE, Charles KREMPFER, conseillers municipaux

Procurations :

Michel BOBIN procuration à Emmanuelle BONDUELLE

Dominique RISTORCELLI, procuration à Elodie DEMARE

Absents excusés sans procuration : Richard LIEBY, Elodie GERUM, Eléonore JEAN DIT PANNEL, Benoit ROELLINGER

En présence de : *Jean-Claude MENSCH – délégué transition écologique et qualité de l'air de Mulhouse Alsace Agglomération ; M. et Mme SCIUS, M. et Mme SPAENLEHAUER, Mme HUCK et M. DIECHTIAREFF (point 1)*

Annie Devey (secrétaire de mairie- points 1 à 12)

Quorum : 8 – présents : 9

Convocation du 26 août 2022

9. Exercice des délégations au maire – 1° marchés – 10°actions en justice

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 28/05/2020 ; précisée par délibération du 18/09/2020 ;
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation ;

Le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes :

1° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget –pour les montants inférieurs à 10 000 € HT :

<i>Tiers</i>	<i>Objet</i>	<i>Total TTC</i>
HUSSON	Aires de jeux : Valbonne et école maternelle - cordes et filets à grimper	3 620,23 €
ETPE	Raccordement lotissement Genévriers - RD : réseau télécom	3 709,20 €
ETPE	Raccordement lotissement Genévriers - RD 6 bis : éclairage public	3 939,90 €

ETPE	Raccordement lotissement Genévriers - Chemin vers rue du Vignoble : Eclairage public	6 205,50 €
JUD-LEPROTTI	Réfection de voirie et accotement – rue du Ruisseau	6 403,59 e
JUD-LEPROTTI	Réseaux eaux usées et eaux pluviales - appentis atelier	7 980,07 €

10° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ; et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants ;

- Tribunal administratif : en défense, contre le recours en référé des Ets ROELLINGER contre l'arrêté 016/2021 portant interdiction de circuler en raison d'une limitation de tonnage, rue du Bois Doré (chemin rural dit Mittelweg – à l'Est de la RD201) à Dietwiller. Jugement sur le fond favorable à la commune de Dietwiller
La municipalité laisse à l'entreprise ROELLINGER un délai jusqu'au 1er novembre, pour le respect de l'interdiction de circulation des Poids Lourds sur la rue du Bois Doré.
D'autres P.V. d'urbanisme à l'encontre de l'Entreprise Roellinger ont été envoyés au Procureur de la République et sont en attente au tribunal judiciaire.

Signatures : Le Maire Christian FRANTZ-

la secrétaire Pierrette KEMPF




Certifié exécutoire –
Le Maire –
Christian FRANTZ

Transmis à la sous-préfecture le 06/09/2022

